



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 janvier 2019

Publié le 04/02/2019

Date convocation : 24 janvier 2019

Présents ou représentés : 19

L'an deux mille dix-neuf et le jeudi trente et un janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon Bonzi, en qualité de Maire de la commune.

Présents : Yvon BONZI, Rino BENELLI, Mireille BOUCHE, Hervé BRAHIC, Françoise BRYLINSKI, Gérard CHAPEL, Alain CLEMENT, Michel DUSSAUD, Alain GENES, Gérard JEAN, Jocelyne LECLERE, Madeleine MARTINEZ, Régine PESENTI, Josette VELAY, Luc VEYRAT

Pouvoirs : Denis MARCOUX à Luc VEYRAT, Anne CAMPS à Yvon BONZI, Michel FAISSAT à Gérard CHAPEL, Dominique CARRE à Alain GENES

Absents : Corinne D'ALETTO, Amélie BRANTE, Tamara KUZMIC, Armelle CHAPON

Secrétaire de séance : Hervé BRAHIC

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Il donne lecture du dernier conseil municipal et demande son approbation.

UNANIMITE

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de rajouter un point à l'ordre du jour :

- opposition au transfert à la CCPU au 01/01/2020 de la compétence eau potable et de la compétence assainissement collectif des eaux usées.

UNANIMITE

1. Dépenses d'investissement avant vote du budget M14

Le conseil municipal donne son autorisation pour l'engagement des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements budgétés en 2018.

Budget principal M14		
<i>Affectation</i>	<i>Montant autorisé engagements Investissements 2019</i>	<i>Pour mémoire Budget 2018</i>
<u>Chapitre 20</u> : Immobilisations incorporelles	9 250 €	37 000 €
<u>Chapitre 204</u> : Subventions d'équipement versées	10 625 €	42 500 €
<u>Chapitre 21</u> : Immobilisations corporelles	191 000 €	764 000 €
<u>Chapitre 23</u> : Immobilisations en cours	122 625 €	490 500 €

UNANIMITE

2. Dépenses d'investissement avant vote du budget EAU

Le conseil municipal donne son autorisation pour l'engagement des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements budgétés en 2018.

Budget EAU		
<i>Affectation</i>	<i>Montant autorisé engagements Investissements 2019</i>	<i>Pour mémoire Budget 2018</i>
<u>Chapitre 20</u> : Immobilisations incorporelles	1 000 €	4 000 €
<u>Chapitre 21</u> : Immobilisations corporelles	9 250 €	37 000 €
<u>Chapitre 23</u> : Immobilisations en cours	61 300 €	245 197 €

UNANIMITE

3. Dépenses d'investissement avant vote du budget Assainissement

Le conseil municipal donne son autorisation pour l'engagement des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements budgétés en 2018.

Budget Assainissement		
<i>Affectation</i>	<i>Montant autorisé engagements Investissements 2019</i>	<i>Pour mémoire Budget 2018</i>
<u>Chapitre 21</u> : Immobilisations corporelles	8 000 €	32 000 €
<u>Chapitre 23</u> : Immobilisations en cours	100 745 €	402 979 €

UNANIMITE

4. Extension périmètre CCPU

Vu la délibération du conseil communautaire d'Alès Agglomération du 5 avril 2018 portant accord de principe du retrait de la commune de Bouquet,
Vu la délibération du conseil communautaire du 18 juin 2018 relative à l'extension du périmètre de la communauté de communes à la commune de Bouquet,
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Bouquet du 2 novembre 2018 concernant la demande de changement d'intercommunalité,
Vu la délibération du conseil communautaire du Pays d'Uzès du 17 décembre 2018 approuvant l'extension du périmètre à la commune de Bouquet,
le conseil municipal accepte l'entrée de la commune de Bouquet dans la communauté de communes Pays d'Uzès au 1^{er} janvier 2020.

UNANIMITE

5. Vote des taux d'imposition 2019

Le conseil municipal décide de reconduire les mêmes taux d'imposition pour 2019.

Par conséquent les taux suivants sont reconduits :

- Taxe d'Habitation : 13.64 %
- Taxe sur le Foncier Bâti : 17,71 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 57,57 %

UNANIMITE

6. Admission en non valeur (délibération complémentaire)

Par délibération en date du 20/12/2018, la commune a admis en non valeur la somme de 392,38 euros dont 106,09 euros correspondait à la liste des admissions en non valeur n° 988371132.

Le logiciel « Helios » du trésor public n'acceptant pas les créances partielles, il nous est demandé de prendre une délibération complémentaire de 234,62 euros car la liste initiale n° 988371132 s'élevait à 340,71 euros.

UNANIMITE

7. Vente espace job Clerc

Après réflexion et concertation, la commune a décidé de procéder à la vente de l'espace Job Clerc identifié au cadastre sous la référence AK 1055 après une division parcellaire du terrain d'origine (AK 918).

L'actuel terrain laissera place à un programme immobilier privé de 47 logements répartis de la façon suivante :

- 33 logements en collectif dans un bâtiment en R+2
- 5 villas de type T5
- 9 villas de type T4

85 places de stationnement sont prévues.

La parcelle proposée à la vente (AK 1055) issue d'une division parcellaire est d'une surface de 7569 m².

Après négociation le prix de vente du terrain a été fixé à 800 000 euros.

UNANIMITE

8. Achat parcelle AL 622 et AL 623

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil, l'acquisition des parcelles AL 622 et AL 623, appartenant à M. Laurent ROUSSEL d'une surface totale de 1670 m² pour un montant total de 835 euros, soit 0.50 euros du m².

UNANIMITE

9. Révision allégée du PLU – délibération complémentaire

Monsieur le Maire rappelle que par une délibération du 6 juillet 2017 le conseil municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à mettre en œuvre la procédure de révision allégée n° 1 du PLU.

Il convient d'apporter des éléments complémentaires à cette délibération notamment en précisant l'objectif de cette révision allégée et les modalités de la concertation.

Dans ce cas, le projet de révision fait l'objet d'un examen conjoint de l'Etat, de l'établissement public de coopération intercommunale compétent et des personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme.

Il est précisé aussi l'objet unique de la révision consistant à pouvoir autoriser un projet de « parc accrobranche » en créant un secteur spécifique sans aucune remise en cause du plan d'aménagement et de développement durables (PADD).

UNANIMITE

10. Opposition au transfert à la CCPU des compétences eau et assainissement

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi du 7 août 2015 dite « loi NOTRe » prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences eau potable et assainissement, au 1^{er} janvier 2020.

La loi du 3 août 2018 est venue assouplir ce dispositif de transfert obligatoire de compétences en prévoyant :

- D'une part, que les communes, membres d'une communauté de communes peuvent s'opposer au transfert des compétences eau potable et/ou assainissement des eaux usées au 1^{er} janvier 2020, dans la mesure où, avant le 1^{er} juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de cette communauté représentant au moins 20 % de la population totale de celle-ci s'opposent au transfert de ces compétences, par délibération rendue exécutoire avant cette date.
- Et, d'autre part, que la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » n'est pas rattachée à la compétence « assainissement » et demeurera une compétence facultative des communautés de communes.

Le Conseil Municipal décide de s'opposer au transfert automatique à la Communauté de Communes Pays d'Uzès au 1^{er} janvier 2020, de la compétence eau potable, au sens de l'article L.2224-7 I du CGCT, et de la compétence assainissement collectif des eaux usées, au sens de l'article L.2224-8 I et II du CGCT.

UNANIMITE

DECISION DU MAIRE

D2019-01 du 18 janvier 2019 : M. le Maire informe le conseil municipal de la signature d'un marché public à procédure adaptée pour les travaux d'aménagement de la place du marché phase 3.

Le marché est par lot conclut pour un montant de :

Lot 1 : 372 997.31 € HT pour la tranche ferme et 124 676.09 € HT pour la tranche optionnelle, avec le Groupe Robert

Lot 2 : 64 642.75 € HT avec l'entreprise AXURBAIN

Lot 3 : 11 629 € HT avec l'entreprise SPIE networks city

QUESTIONS DIVERSES :

Demande sur l'état d'avancement du dossier accessibilité

Demande d'informations sur les conventions signées avec la Régie des eaux pour les déversements spécifiques.

Compte-rendu des réunions de quartiers : transmis par courriel aux membres du conseil municipal.

La séance est levée à 19 heures 15

Le Maire,
Yvon BONZI

